UNSA-Infos - Numéro 491 - 10 novembre 2009

http://www.unsa.org/

Identité nationale :

un débat qui ne nous paraît pas indispensable aujourd'hui

Curieusement, en pleine crise économique et sociale, le ministre Éric Besson vient de lancer un débat sur l'identité nationale. Les préfets sont ici ou là, en train de solliciter les organisations syndicales pour y participer.
Sur un tel sujet qui est non seulement compliqué, mais lourd aussi de polémiques sur d'arrière-pensées politiques, l'UNSA demande à ses unions territoriales de s'abstenir d'y participer.
En cette période de difficultés matérielles accrues, pour toute une partie de nos concitoyens, l'UNSA et ses militantes et militants ont d'autres priorités à gérer.
Un tel débat ne nous paraît donc pas indispensable dans un tel contexte.

Outre-mers : 137 mesures et après ?…

Le vendredi 6 novembre dernier, le président de la République a présenté les mesures prise en Comité interministériel de l'outre-mer. Elles sont sensées vouloir répondre aux événements qui se sont déroulés en ce début d'année. Au-delà du catalogue et de l'exercice de communication que doit-on, et surtout, que peut-on, en retenir ?
Les grèves et manifestations qui ont eu lieu étaient l'expression d'un ras-le-bol social des travailleurs. Dans la rue, ils demandaient une prise en compte de leur situation et souhaitaient des réponses sociales. Quelques mesures avaient été prises, par le biais d'accords négociés (et signés) au cours de cette période. Elles n'ont malheureusement pas donné tous leurs effets et la situation s'est plutôt dégradée pour la vie de tous les jours des plus défavorisés. Aussi, les attentes étaient fortes, teintées cependant de pessimismes, en ce qui concerne celles qui devaient être prises en Comité interministériel, ce dernier devant tenir compte des résultats des États généraux qui ont eu lieu dans tous les Outre-mers au cours de ces derniers mois.

Que retenir de ces 137 mesures annoncées ? D'une part que la réponse à l'urgence et à la demande sociale n'est pas au rendez-vous. Sous réserve d'inventaire plus approfondi ou d'annonces retardées, il n'y a rien. D'autre part que quelques réponses à nos revendications sont avancées, mais elles demandent des moyens et là on peut s'interroger sur les mises en œuvre.
La reconnaissance de la représentativité des syndicats locaux ? Pourquoi pas. Mais alors, il y a nécessité de discuter tant de la présence des syndicats dans les très petites entreprises qui représentent plus de 80% du tissu entreprenarial que de la structuration par branches ou encore de l'application des conventions collectives nationales, voire même de la conditionnalité des aides.
L'obligation de scolarité dès 3 ans pour les enfants non-francophones ? Que se cache t-il derrière le terme ? Qui fera la différence ? Quels sont les moyens mis en place alors que le taux d'accueil des enfants en maternelle est inférieur à 10% et que des fermetures de postes sont déjà annoncées.
Il en est de même sur la volonté de réduire de moitié le différentiel existant avec l'hexagone en matière de taux d'illettrisme : quid des mesures d'accompagnement à la fois dans et hors de l'école ?
Enfin sur la préférence régionale, si nous sommes satisfaits d'entendre qu'à compétences égales, le choix doit se faire pour un natif de l'Outre-mer, cette mesure ne semble concerner que la Fonction publique et on peut s'interroger sur son application dans le secteur privé.

Union Nationale des Syndicats Autonomes - 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex

Tél. : 01 48 18 88 00 - Fax : 01 48 18 88 99 - Courriel : unsa@unsa.org

Chute du mur de Berlin : pour l'UNSA, un formidable évènement

Pour l'UNSA, profondément attachée au respect des droits de l'Homme, ce 20ème anniversaire de la chute du « mur de la honte » résonne encore et toujours comme un immense espoir de paix, de liberté et de démocratie. Ce mur érigé par la RDA une nuit d'août 1961 pour empêcher ses habitants de fuir vers l'Ouest va constituer pendant près de trois décennies le plus fort symbole d'une Europe déchirée par la guerre froide. Présenté par la propagande comme « un mur de protection antifasciste », il est une atteinte fondamentale aux droits de l'Homme et un énorme aveu d'échec pour les régimes communistes.
La révolte gronde depuis longtemps pour ces peuples qui ont souffert sous la férule de régimes totalitaires : Berlin 53, Budapest 56, Varsovie et Prague 68. Enfin, l'année 89 voit se succéder les « révolutions de velours » en Europe de l'Est… Ce grand moment de tension, de danger où tout peut basculer d'un instant à l'autre va voir, le 9 novembre, la chute du mur de Berlin et plus tard la réunification allemande. La destruction du mur signifie la fin d'une tragédie, la fin d'une Europe coupée en deux et la victoire des peuples sur la dictature. Quelle vraie révolution que celle qui voit des peuples disposer d'eux-mêmes !

L'UNSA reçue par la secrétaire d'État aux Aînés

Une délégation conduite par Alain Olive a été reçue par Nora Berra, secrétaire d'État aux Ainés le 4 novembre 2009.
La délégation a rappelé les positions et propositions de l'UNSA sur les grands problèmes rencontrés par les retraités et les personnes âgées et tout particulièrement la prise en charge de la perte d'autonomie.
Nous avons souligné l'urgence d'engager une concertation avec l'ensemble des partenaires, notre attachement au rôle prépondérant de l'État et aux responsabilités respectives de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des conseils généraux.
La ministre a indiqué que la concertation débuterait au printemps 2010 et que ce dossier serait traité séparément de la question des retraites. Par ailleurs, il n'est pas dans ses intentions de modifier les responsabilités actuelles de la gouvernance.
En ce qui concerne le financement, nous avons fait part de notre opposition au recours sur patrimoine et à des financements privés. Pour la ministre, ces deux questions seront en débat.
Donc ce dossier sera très prochainement d'actualité.

Installation du conseil de la CNAMTS

Roselyne Bachelot a installé le 6 novembre, le conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
A cette occasion, elle a lancé les débats de la prochaine convention d'objectif et de gestion 2010-2012 entre la CNAMTS et l'État. L'occasion pour l'UNSA, représentée par François Joliclerc, désigné comme personne qualifiée proposée par l'UNSA, de réaffirmer les préoccupations de l'UNSA en matière d'assurance maladie, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins pour tous.
Michel Régereau (CFDT) a été réélu président du conseil.
François Joliclerc a été nommé (à l'unanimité) président du conseil d'administration de l'IRDES (Institut de recherche et de documentation en économie de la santé).

Pour une Europe plus sociale avec le traité de Lisbonne

L'UNSA, avec la Confédération européenne des syndicats (CES), attend l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre prochain, tout particulièrement de ses dispositions sociales et notamment des droits garantis par la Charte des droits fondamentaux qui est désormais intégrée.
Les avancées du traité doivent à présent être appliquées pour renforcer la dimension sociale de l'Europe dans le nouveau cadre d'une « économie sociale de marché » qui remplace « une économie de marché ouverte où la concurrence est libre », ancienne formule du traité de Nice.
Nous demandons avec insistance que cette nouvelle perspective se traduise en actions concrètes afin de lutter contre la crise. Nous revendiquons des mesures significatives pour l'emploi et contre le chômage notamment des jeunes, pour les services publics et les systèmes de protection sociale, pour un marché du travail européen doté de règles communautaires.
L'UNSA condamne avec la plus grande fermeté les dérogations à la Charte des droits fondamentaux consenties à la Pologne, au Royaume-Uni et à la République tchèque.

Consultez le site «l'UNSA et l'Europe» sur la page d'accueil du site UNSA : http://europe.unsa.org/